



20 Rue Principale
57670 LENING
Tel. 0387016736
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2024

Convocation du 13/03/2024

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 20/03/2024 19h30 dans la salle du centre socio culturel.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST - Jean FOIS -- Bertrand HOUPERT -- Christophe DUMONS - Florence FEIERABEND -- Alexandro GAROFALO -
Absents excusés : 04	
Absents non excusés : 00	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : Isabelle MANGIN - Philippe HAUDRY - Charlène SCOVRON -- DEISS Gabriel
Vote par procuration : 02	
Nombre de conseillers présents : 06	<u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : /
Nombre de conseillers votants : 08	<u>PROCURATION</u> : SCOVRON Charlène donne procuration à DUMONS Christophe -- HAUDRY Philippe donne procuration à Antoine ERNST.

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS.

DCM N°20/2024

Objet : Création et gestion des chemins

Classification : 8.4 - Aménagement du territoire

Vu l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de GRENING ;
Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de GRENING ;
Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 4 mars 2024.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- D'approuver ou de modifier ce projet ;
- De créer les chemins ruraux ;
- De supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet présenté (ou de proposer les modifications suivantes : liste des modifications décidées) ;
- De créer les chemins ruraux (plan à joindre)
- De supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant (tableau) ;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Antoine ERNST

